

Le procès du père des deux enfants enlevés renvoyé au 17 mars

Après une errance de 11 ans avec ses deux enfants enlevés à la garde de leur mère, Xavier Fortin a été jugé en comparution immédiate à Draguignan pour "soustraction et non représentation d'enfants".

Le procureur Laurent Robert a réclamé le maintien en détention jusqu'à son procès renvoyé au 17 mars de cet homme de 52 ans arrêté vendredi dernier dans un village retiré de l'Ariège, où il vivait avec ses enfants en marge de la société.

Son histoire commence pendant les vacances de Noël 1997.

A cette époque, Catherine Martin, séparée de son concubin depuis un an, vit aux Adrets de l'Esterel, dans le Var, avec ses deux fils de six et sept ans dont elle a obtenu la garde.

Xavier Fortin, le père, vient prendre ses enfants pour les vacances scolaires. A partir de là, la mère ne les reverra plus pendant onze ans en dépit d'incessantes recherches.

Sous le coup d'un mandat d'arrêt lancé en janvier 1998, Xavier Fortin, jugé par défaut, est condamné à deux ans de prison ferme par le tribunal de Draguignan en janvier 2005 pour "soustraction d'enfants par ascendant".

Avec ses deux fils, il mène un peu partout en France une vie d'errance au gré de haltes au bord des routes ou dans des communautés de marginaux. Après onze ans passés dans des caravanes, il s'établi à Massat, dans l'Ariège, dans une grange délabrée et isolée au milieu des bois.

Aves ses enfants qui n'ont jamais été à l'école et qu'il scolarise lui-même, il mène une existence d'ascète, leur fait boire de l'eau de source et les nourrit de fromages de chèvre.

Xavier Fortin et ses fils finiront par être repérés et dénoncés par un voisin qui les a reconnus sur un avis de recherche placardé dans une gendarmerie.

Pour Catherine Martin, la maman des deux enfants âgés aujourd'hui de 17 en 18 ans et qui portent des prénoms amérindiens, Shahi'Yena et Okwari, les difficultés ne sont pas terminées pour autant.

Elle va devoir à présent tenter de reconquérir ses fils qui l'accusent d'avoir fait emprisonner leur père et qui ont clairement manifesté le désir de rester vivre avec lui.